

# Committed to Europe

## Contribution d'Orange au Livre blanc sur l'Intelligence Artificielle

### Résumé

Orange accueille favorablement le Livre blanc sur l'intelligence artificielle de la Commission européenne (CE). Il développe une approche équilibrée selon laquelle l'Intelligence Artificielle (IA) ne nécessite pas un nouveau cadre réglementaire spécifique, compte tenu de l'existence de textes qui couvrent la plupart des situations. Seule une actualisation de certaines dispositions pourrait être nécessaire. Orange soutient également l'approche fondée sur les risques pour aborder les nouvelles questions de responsabilité en matière d'IA et le fait que seuls les systèmes d'IA à haut risque peuvent justifier une intervention réglementaire spécifique.

Les remarques principales d'Orange sont les suivantes :

- La **définition de l'IA doit être restreinte**, afin d'éviter toute incertitude juridique ou toute extension injustifiée du champ d'application de nouvelles mesures ;
- **Toute nouvelle règle en matière de responsabilité devrait s'appliquer aux développeurs d'IA**, puisqu'ils sont à l'origine du système et des éventuels problèmes qui pourraient impacter les clients et utilisateurs tout au long de la chaîne de valeur. Les développeurs sont en tout état de cause mieux à même de détecter et résoudre ces problèmes que les distributeurs d'IA ;
- **Les évaluations de conformité préalables doivent cibler les seules applications à haut risque**. La CE doit toutefois **clarifier la manière dont ces évaluations devront être effectuées**. Pour garantir la sécurité juridique des acteurs, il faudra veiller à une définition claire des secteurs et des cas d'usage jugés à haut risque ;
- **Le label pour les applications d'IA qui ne sont pas à haut risque doit demeurer volontaire**, en veillant à éviter toute confusion avec l'approche réglementaire prévue pour les applications à haut risque.

### Remarques générales

Orange se félicite de la publication du Livre blanc de la CE sur l'IA, qui accompagne les communications de la CE sur le numérique et sur la stratégie des données. Comme indiqué dans sa [contribution à la consultation de la CE sur la stratégie pour les données](#), Orange soutient la vision globale de la Commission sur les données.

Concernant l'IA, **Orange soutient également l'approche de la CE visant à mettre en place un «écosystème d'excellence» et un «écosystème de confiance» fondés sur les règles éthiques et juridiques européennes**. En particulier, les six actions proposées dans le Livre blanc pour construire «l'écosystème d'excellence» sont clefs : l'Europe doit attirer davantage d'investissements, publics comme privés, pour le développement et le déploiement des technologies d'IA; la formation et la rétention des compétences pertinentes, ainsi que la collaboration entre les États membres et entre les partenaires publics et privés sont essentielles.

Les opérateurs télécoms sont au cœur de l'économie numérique européenne : leurs réseaux soutiennent la numérisation des services et des processus industriels. La 5G en particulier permettra une croissance rapide des connexions et des appareils IoT, créant des nouvelles opportunités dans les secteurs de

l'analyse des données et de l'IA. L'UE se doit de saisir ces opportunités afin de devenir un véritable acteur de l'économie des données, et pas seulement un consommateur de services innovants basés sur les données. Il s'agit d'un enjeu essentiel pour asseoir notre future compétitivité mondiale.

## Orange et l'Intelligence Artificielle

Orange, en tant que fournisseur mondial de connectivité mobile et fixe avec le déploiement rapide de la 4G/5G et de la fibre, investit depuis des années dans l'IA avec pour objectif de rendre ses réseaux plus intelligents, plus sécurisés, favorisant une meilleure cybersécurité, plus économes en énergie et plus fiables grâce à la prédiction des problèmes liés aux réseaux avant même que nos clients ne puissent s'en apercevoir. [Notre plan stratégique Engage 2025 place les données et l'IA au cœur de nos efforts d'innovation.](#)

En accord avec notre raison d'être visant à demeurer un partenaire de confiance, nous développons notre stratégie d'IA selon une approche «Human Inside». Elle vise à s'assurer que l'innovation profite aux individus et à la société, et que l'humain reste au cœur de toutes nos activités. Nous avons encouragé et contribué aux travaux de la CE au sein du groupe d'experts de haut niveau sur l'IA, qui a produit les «lignes directrices en matière d'éthique pour une intelligence artificielle digne de confiance». En avril 2020, Orange et Arborus ont également dévoilé la première [Charte internationale pour une IA inclusive](#) dont l'objectif est de s'assurer que l'IA est conçue, déployée et exploitée de manière responsable et inclusive. Cette charte internationale est basée sur sept engagements et vise à mettre en place un cadre de confiance pour la conception et l'utilisation des systèmes d'IA.

## Commentaires détaillés sur le Livre blanc

### La définition de l'IA doit être restreinte

[Les définitions de l'IA proposées dans le Livre blanc et par le groupe d'experts de haut niveau sur l'IA sont trop larges.](#) Si elles étaient adoptées, elles entraîneraient une insécurité juridique et des obligations injustifiées pour certains développements. La définition de l'IA doit selon nous se limiter aux algorithmes basés sur les données et fonctionnant par apprentissage automatique – « machine learning », à l'exclusion de tous les autres logiciels. Elle devrait ainsi exclure les systèmes de logiciels basés sur des algorithmes déterminés, et spécifier que l'algorithme d'IA est à même de prendre des décisions grâce à des techniques analytiques avancées (« machine learning », « deep learning », et traitement du langage naturel) combinées à des systèmes de résolution automatique de problèmes.

### Une approche fondée sur les risques

[Orange soutient l'approche fondée sur les risques proposée par la CE, qui inclut des évaluations de conformité préalables uniquement pour les applications présentant un haut risque.](#) Cependant, il est nécessaire de clarifier la façon dont les applications seront évaluées. Cette approche ne peut en effet être au détriment de certains avantages liés à l'IA, ou de la recherche et des investissements.

En outre, le double critère proposé consistant à utiliser une combinaison de secteurs clés et de cas d'usage pour définir les systèmes d'IA à haut risque doit être davantage détaillé. En particulier, la révision périodique de la liste des secteurs à haut risque par la CE pourrait conduire à de l'insécurité juridique. Elle devrait donc être basée sur des critères complémentaires prenant en compte l'impact éventuel pour les parties concernées. Enfin, la responsabilité des fournisseurs (producteurs, intégrateurs exploitant l'IA, vendeurs) proposant des services B2B fondés sur l'IA dans des secteurs à haut risque doit être également clarifiée.

## Faire preuve de transparence sur la responsabilité de chacun

Les consommateurs utiliseront des systèmes d'IA dans le cadre d'écosystèmes numériques complexes où différents fournisseurs proposeront des services. La CE reconnaît que la complexité de la chaîne de valeur pourrait rendre difficile l'attribution des responsabilités, et donc la protection efficace des consommateurs. Il est crucial de faire preuve de transparence en matière de responsabilité : les consommateurs doivent être correctement informés sur qui contacter en cas de plainte.

## Les développeurs d'IA doivent être responsables du fait de leurs produits

Orange partage le point de vue de la CE selon lequel l'IA ne nécessite pas un nouveau cadre réglementaire spécifique puisque les lois existantes s'appliquent déjà. Le RGPD est une réglementation intersectorielle et neutre du point de vue technologique, la directive sur la sécurité générale des produits (DSGP) définit une approche de vérification de la conformité a priori et la directive sur la responsabilité du fait des produits défectueux (DRPD) prévoit des modalités de responsabilité a posteriori.

Cependant, les nouveaux produits d'IA auront la capacité d'évoluer lors de leur usage par les consommateurs, ce qui pourrait entraîner des effets potentiels imprévisibles et ainsi mettre en jeu le régime de responsabilité actuel. Les directives précitées DSGP et DRPD nécessitent donc un ré examen notamment concernant la responsabilité des développeurs de technologies d'IA. Ils sont en effet les mieux placés pour agir directement sur le fonctionnement des systèmes d'IA. Les produits d'IA à haut risque devraient relever de règles ad hoc ex ante sur la sécurité des produits, et non ex post en cas de dommage.

Actuellement, la DSGP prévoit des exigences de sécurité qui conditionnent l'accès au marché de l'UE. Ce texte devrait également couvrir les développeurs d'IA, responsables d'éventuels produits dangereux. Le champ d'application de la DRPD devrait être étendu aux logiciels intégrés qui sont critiques au fonctionnement d'un produit. La combinaison de ces mécanismes ex ante et ex post amendés garantira la confiance, et la neutralité technologique des obligations ainsi imposées.

## Evaluations de conformité pour les IA à haut risque

Orange soutient la mise en place d'évaluations de conformité préalable pour les systèmes d'IA à haut risque. Dans ce cadre l'examen de la performance du système d'IA sera critique (précision, robustesse au changement des conditions d'utilisation et cycle de vie), ainsi que la fiabilité et la sécurité (résilience aux attaques et sécurité générale).

Orange est favorable à l'introduction de procédures normalisées pour tester les produits et systèmes basés sur une IA à haut risque, similaires à celles déjà en vigueur en matière de santé ou de véhicules, qui pourraient être adaptées aux caractéristiques des systèmes d'auto-apprentissage/apprentissage continu. Des normes communes devraient être définies pour les différentes applications et pour chaque secteur. Cependant, le Livre blanc ne précise pas les modalités pratiques de ces évaluations.

## Label volontaire pour l'IA considérée comme n'étant pas à haut risque

Le label volontaire proposé dans le Livre blanc est intéressant. Cependant, le caractère volontaire d'un tel label ne doit pas devenir une norme de fait conditionnant l'accès au marché. En outre, la distinction entre les IA à haut risque et les autres IA doit être clairement établie pour garantir la sécurité juridique.

## La connectivité ne nécessite pas d'attention particulière au titre de l'IA

Le caractère potentiellement défectueux des produits et services fournis doit demeurer le focus du régime de responsabilité, et non la connectivité. Tous les risques liés à la connectivité, tels que la perte de données, sont pris en compte par les contrats B2C. La notion de «perte de connectivité» mentionnée dans le Livre blanc au titre des risques pour l'IA ne semble pas pertinente. Elle est déjà prise en compte par la

directive DRPD et n'est pas directement liée à l'IA. De plus, la qualité de service en matière de connexion est déjà régie par le Code.

## Fourniture d'informations

En ce qui concerne la fourniture d'informations, **Orange soutient les exigences de transparence proposées par la CE**, y compris sa proposition d'octroyer l'accès aux données et aux résultats/décisions de l'IA aux autorités compétentes. En revanche, permettre à ces autorités d'accéder et d'examiner les algorithmes et modèles de données (sauf en cas de risque pour la santé publique ou la sécurité nationale) pourrait nuire à la concurrence en interférant avec les secrets d'affaires, et nécessiterait des ressources spécialisées et complexes.

La conservation des archives et des données en conformité avec le RGPD doit être encouragée. Ces informations peuvent en effet aider les utilisateurs à prouver une faute ou un dommage dans le cadre d'une action en responsabilité. **Orange est favorable à l'adoption de nouvelles lignes directrices européennes sur l'application du RGPD en matière d'IA afin de clarifier les modalités de mise en œuvre de ce cadre réglementaire pour l'IA.**

Pour plus d'informations : <https://www.orange.com/fr/groupe/orange-bruxelles>, ou suivez-nous sur Twitter: @Orange\_Brussels